Par Mémoires Vivantes du canton de Quarré-les-Tombes

PIERRE DE CUGNIERES

Laurent Cluzel, maire de Bussières, découvre tout à fait par hasard dans un almanach bourguignon de 1998 une photo représentant une effigie présente dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Bussières. L'article qui accompagne la photo de cette figurine grossière, taillée dans la pierre d'édifice de l'église (sur la gauche de la nef) rapporte qu'il s'agit là d'un élément rare du patrimoine, représentant Pierre du Coignet (ou du Coignot). Il n'en existerait, lit-on, nulle part ailleurs sauf dans les édifices de l'archevêché de Sens (dont le premier pilier de la nef de la cathédrale de Sens, près de la porte de l'église, du côté opposé à la chaire, placée entre deux colonnettes qui font partie du pilier, et grosse comme le poing). Mais qui était donc Pierre du Coignet ?

▲ *Représentation de Jean du Cognot (Sens)*

L'almanach bourguignon affirme qu'en fait, Pierre du Coignet, de son vrai nom, Pierre de Cugnières était de son état avocat général au Parlement de Paris. Il intenta un procès au clergé, procès qu'il perdit. C'est ainsi que ce pauvre Pierre de Cugnières fut partout humilié, chansonné, tourné en ridicule dans de nombreuses églises où on le représenta sous forme d'effigies burlesques. Celle que vous pouvez encore exceptionnellement admirer dans l'église de Bussières, fut honnie pendant près de cinq siècles par le clergé et les fidèles. Le clergé avait triomphé. A Sens, la municipalité s'émut de son sort et en 1848, elle prit une délibération pour « que la statuette vulgairement appelée Jean du Cognot soit enlevée et disparaisse entièrement de la cathédrale ». Les préjugés et la rancœur ecclésiastique prévalurent et la délibération municipale ne fut pas suivie d'effet. Et c'est dans ces mêmes conditions qu'on retrouve encore la trace de Pierre de Cugnières à Bussières.

Jean du Cognot continue, pour longtemps encore, d'être désigné aux moqueries des visiteurs, comme à Louptière-Thénard, près de Nogent-sur-Seine, où une rue porte son nom, légèrement déformé (la rue du Cognat). Une belle demeure bourgeoise, proche de l'église de ce village, porte encore cette figure laide, rongée par le temps, sculptée dans une pierre calcaire.

L'association Mémoires Vivantes a cependant voulu en savoir plus sur cette affaire et nous avons scruté les églises de notre canton pour savoir si cette effigie n'aurait pas subsisté ailleurs qu'à Bussières.

C'est ainsi que nous avons découvert, dans le transept de l'église de Saint-Léger-Vauban, une effigie ressemblant étrangement à celle de Bussières. Poursuivant notre périple, notre photographe s'est aussi arrêté sous le porche de l'église Saint-Georges de Quarré-les-Tombes, où nous avons été intrigués par la présence, à main gauche à 2,50 mètres de hauteur, d'une effigie représentant une tête d'homme

▼ *Intérieur de la cathédrale de Sens (89) - On peut remarquer sur le pilier de gauche la représentaion de Jean du Cognot*

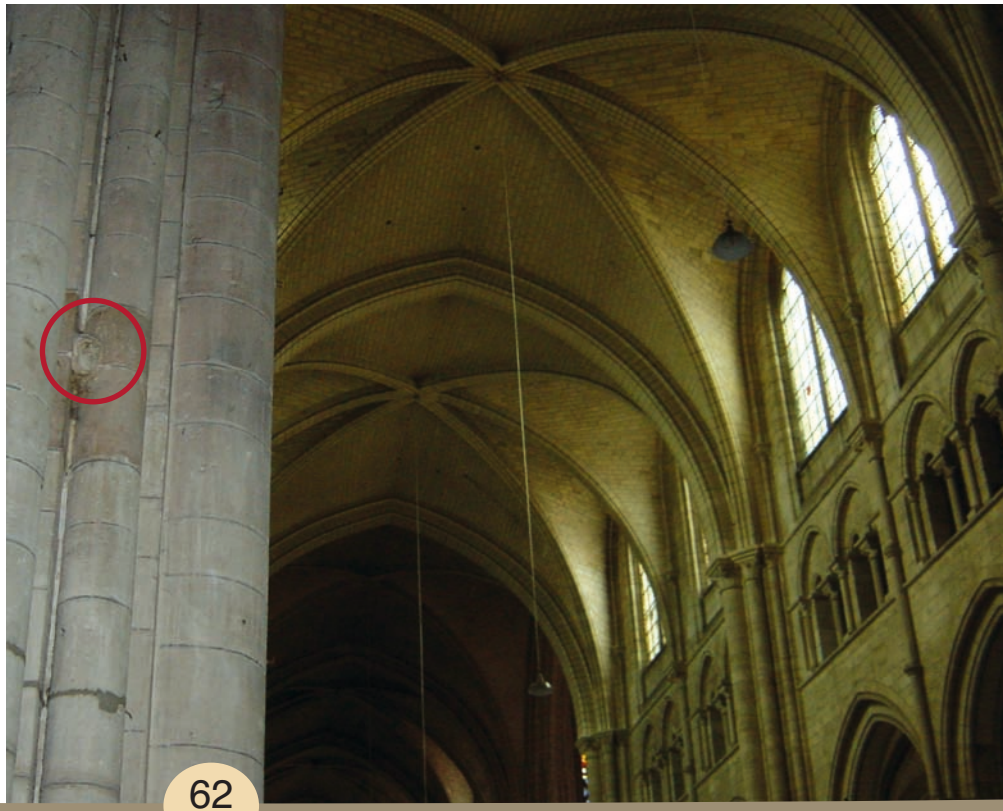

avec des oreilles d'âne et une paire de bésicles.. A cet endroit, on pourrait s'attendre à trouver plutôt une tête d'ange ou représentant le Christ plutôt qu'un personnage ridicule qui nous rappelle Pierre de Cugnières. Poursuivant notre périple, nous découvrons également des effigies analogues sur les piliers extérieurs de l'église de Saint-Germain-des-Champs ! S'il y a d'autres versions, nous sommes bien évidemment preneurs. On nous le signale enfin sur une colonne extérieure de la basilique de Vézelay.

Notre curiosité n'était pas pleinement satisfaite pour autant car il nous a bien fallu en savoir plus sur cet étrange personnage. Quelques encyclopédies, dont une du XIXe siècle que nous avons retrouvée par hasard, ont bien servi notre cause. On apprend en particulier qu'un certain Dubreuil, écrit dans un ouvrage « les Antiquités de Paris » que l'on a aussi donné le nom de Pierre de Cuignet « à une petite et laide figure qui est à Notre-Dame, à un coin du jubé, du midi, au-dessus de la figure d'Enfer » ; et il ajoute : « Et n'est d'aucun avoir vu cette église, s'il n'a vu cette grimace ». Il s'agit bien là encore de Pierre de Cugnières, qui a été tourné en ridicule, non seulement par des effigies taillées dans les pierres d'église, mais également dans une longue chanson caricaturale dont nous avons retrouvé le premier couplet :

▲ *Représentation de Jean du Cognot*

« Venez, venez, venez, venez,
Voir maistre Pierre du Cognet.
Sans causes, il n'a pas renom.
C'est une gracieuse imaige ;
Amoureux, doux et mignon,
En un souverain visaige.
Il a un peu faute de nez :
Mais seurement je vous promets
Que ne connûtes onc si doucet.
Le plus godin (joli) de tous les laïcs,
C'est maistre Pierre du Coignet.
Venez, venez, etc… »

▼ *L'église de Saint-Germain-des-Champs (89)*

Mais revenons en 1329, année au cours de laquelle Pierre de Cugnières commença à passer à la postérité et dont nous retrouvons la trace dans notre église de Bussières, et sans doute dans celles de Saint-Léger-Vauban, Quarré-les-Tombes et Saint-Germain-des-Champs.

A cette époque, le roi Philippe de Valois (Philippe VI) est aux commandes du royaume. Maître Pierre de Cugnières est « chevalier ès lois » et avocat du roi au Parlement de Paris. Au cours d'une assemblée de députés tenue en 1329, il attaque les principes de juridiction du clergé.

Pierre de Cugnières prétend en effet que le clergé

▲ *L'église de Quarré-les-Tombes (89)*

anticipe journellement sur l'autorité royale et séculière. Il veut y mettre des entraves, estimant que le clergé devrait s'en tenir au spirituel. La riposte épiscopale va être des plus brillantes et influencera favorablement le roi, ce qui n'empêchera pas Pierre de Cugnières de s'entêter dans ses prétentions. En effet, une nouvelle assemblée sera décrétée le 7 décembre 1335, mettant définitivement Pierre de Cugnières au ban de l'Eglise.

A la suite, en 1350, Philippe de Valois (Philippe VI) va convoquer dans son palais les députés laïques de son royaume, pour trancher leur différend avec le clergé si vivement attaqué. Vingt évêques vont leur faire face. Parmi eux, il y a Pierre Roger : c'est l'archevêque de Sens, futur pape Clément VI (eh oui, l'Yonne a donné un pape au temps des « Rois Maudits »). Il sera porte-parole du clergé, avec Pierre Bertrandi, l'évêque d'Autun. Les plaintes des seigneurs et du Parlement sont rédigées par Pierre de Cugnières qui ne désarme donc pas.

▲ *Cognottes de Sens : Friandises en sucre feuilleté praliné au café.*

▼ *La légende de Jean du Cognot qui inspira la confiserie sénonaise*

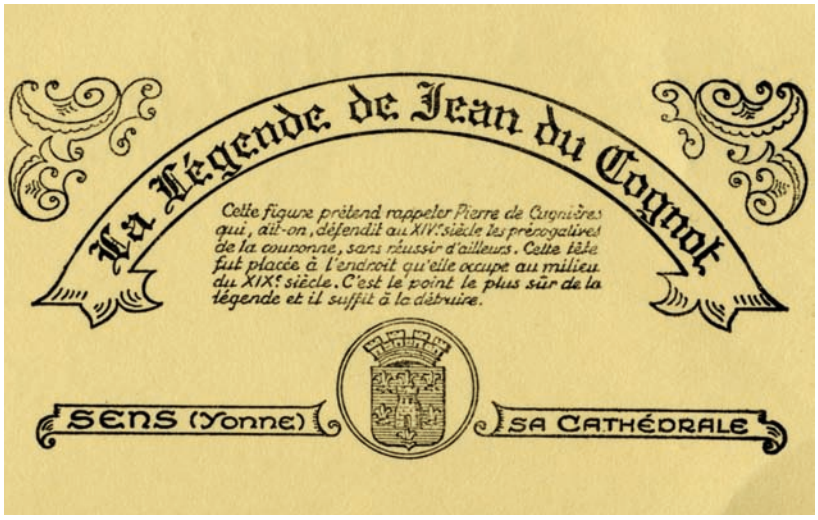

Nous avons retrouvé les traces de ce procès dont les conséquences sont encore présentes dans la petite église de Bussières.

Le mémoire rédigé par Pierre de Cugnières débuta par ce texte de l'Evangile : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu ». Puis il énonce pas moins de soixante-six griefs dirigés contre le clergé. En voici quelques extraits.

1° Lorsqu'un laïque ajournait devant le juge royal ou seigneurial un clerc qui n'était pas même tonsuré, mais seulement gradué, l'official signifiait aux juges de ne point passer outre, sous peine d'excommunication et d'amende.

2° La juridiction ecclésiastique forçait les laïques de comparaître devant elle dans toutes leurs contestations avec les clercs, pour succession, prêt d'argent, et en toute matière civile.

3° Les évêques et les abbés établissaient des notaires dans les terres mêmes des laïques.

4° Ils excommuniaient ceux qui ne payaient pas leurs dettes aux clercs ; et si le juge laïque ne les contraignait pas de payer, ils excommuniaient le juge.

5° Lorsque le juge séculier avait saisi un voleur, il fallait qu'il remît au juge ecclésiastique les effets volés, sinon il était excommunié.

6° Un excommunié ne pouvait obtenir son absolution sans payer une amende arbitraire.

7° Les officiaux dénonçaient à tout laboureur et manœuvre qu'il serait damné et privé de la sépulture, s'il travaillait pour un excommunié.

8° Les mêmes officiaux s'arrogeaient le droit de faire les inventaires dans les domaines mêmes du roi, sous prétexte qu'ils savaient écrire.

▲ *Représentation de Jean du Cognot*

9° Ils se faisaient payer pour accorder à un nouveau marié la liberté de coucher avec sa femme.

10° Ils s'emparaient de tous les testaments.

11° Ils déclaraient damné tout mort qui n'avait point fait de testament, parce qu'en ce cas il n'avait rien laissé à l'Eglise ; et pour lui laisser du moins les honneurs de l'enterrement, ils faisaient en son nom un testament plein de legs pieux.

Il conclut à ce que les prélats se contentassent du spirituel et de la protection que le roi leur accordait à cet égard, et à ce que le temporel appartînt au souverain et aux seigneurs laïques. Il maintint donc sa position.

L'attaque était rude ! On pouvait difficilement imaginer que le clergé allait abandonner ses pouvoirs au terme d'un tel procès. Pierre Roger, l'archevêque de Sens, passait pour être un génie. Il répondit au mémoire de Pierre de Cugnières qu'il ne parlait pas pour être jugé, mais pour juger ses adversaires et pour instruire le roi de son devoir. Il soutint que Jésus-Christ, étant dieu et homme, avait eu le pouvoir spirituel et temporel, et l'avait légué à l'Eglise. Selon lui, les ministres de l'Eglise étaient les juges-nés de tous les hommes sans exception. Ses rimes firent grande impression :

« Sers Dieu dévotement
Baille-lui largement,
Révère sa gent dûment,
Rends-lui le sien entièrement »

Pierre Bertrandi reprit la plaidoierie derrière Pierre Roger en assurant que l'excommunication n'étant jamais lancée que pour un péché mortel, le coupable

▲ *La cathédrale de Sens (89)*

▼ *Représentation de Jean du Cognot*

devait faire pénitence, et que la meilleure pénitence était de donner de l'argent à l'Eglise. Il affirma que les juges ecclésiastiques étaient plus capables que les juges royaux ou seigneuriaux de rendre justice, parce qu'ils avaient étudié les décrétales que les autres ignoraient.

Cette grande assemblée ne servit à rien. Le roi n'écouta pas son avocat et se montra favorable aux ecclésiastiques uniquement pour des raisons politiques, car Philippe de Valois avait besoin de ménager le pape qui était né dans son royaume, siégeait en Avignon et était l'ennemi mortel de l'empereur Louis de Bavière. Le pape Jean XXII ne manqua pas de le remercier !

Pierre de Cugnières continua la lutte avec ardeur, et la question fut de nouveau débattue devant le roi, au bois de Vincennes, le 7 décembre 1355. Cette fois encore, le clergé eut gain de cause : le roi dit que, loin de vouloir porter atteinte aux droits du clergé, il aimait mieux les augmenter que les diminuer. C'est en reconnaissance de ce jugement qu'on donna à Philippe de Valois le surnom de Vrai Catholique, et que l'on plaça sa statue équestre au-dessus des portes des cathédrales de Paris, de Sens, de Laon et de plusieurs autres villes.

Le mémoire de Pierre de Cugnières fit date dans l'histoire de France car l'usage n'était pas de s'opposer aux prétentions cléricales. La procédure employée fut appelée « Appel comme d'abus ».

Finalement, tous les parlements du royaume laissèrent à l'Eglise sa propre discipline, dont le pouvoir de juger tous les hommes indistinctement suivant les lois de l'Etat, en conservant les formalités prescrites par les ordonnances.

Cette querelle est le fondement de toutes les disputes sur l'autorité des deux puissances qui agitèrent les esprits sous les règnes suivants, et en particulier sous Louis XI qui se brouilla avec le pape.

La présence de l'effigie de Pierre de Cugnières en plusieurs églises de notre contrée pourrait finalement s'expliquer par le rôle joué dans cette affaire par les deux prélats des diocèses de rattachement (Autun et Sens).